

Communiqué de presse

Le 23 novembre 2018

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 DU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

L'Assemblée départementale, présidée par Patrick Devedjian, a débattu vendredi 23 novembre, en séance publique, des orientations budgétaires pour l'année 2019.

Le Département a axé sa politique budgétaire 2019 sur :

- La solidarité : une priorité départementale

En 2019, plus de 830 M€ (en fonctionnement) devraient être dédiés aux personnes âgées, handicapées et aux familles en difficulté, maintenant ainsi constant son effort en faveur de la solidarité¹. Celle-ci se déploiera sur le terrain avec l'accueil, l'écoute, le conseil et l'accompagnement des Alto-Séquanais, à toutes les étapes de leur vie, au moyen d'interventions multiples dans les structures de proximité ou à domicile.

Le financement des trois allocations individuelles de solidarité (Allocation Personnalisée d'Autonomie, Revenu de Solidarité Active et Prestation de Compensation du Handicap) devrait représenter près de 282 M€ en 2019. Alors que ces dépenses relèvent de la solidarité nationale, l'Etat refuse toujours d'attribuer aux départements les ressources nécessaires à leur financement. Depuis 2011, le Département des Hauts-de-Seine a ainsi porté, à lui seul, plus d'1 milliard d'euros de reste à charge consacré à l'APA, le RSA et la PCH, en lieu et place d'État.

Le budget 2019 du Département devrait être impacté par le **plan Pauvreté**, dévoilé le 13 septembre par le Président de la République, qui comprend des mesures de prévention de la précarité en faveur des plus jeunes, la création d'un Revenu Universel d'Activité et un renforcement des dispositifs d'accompagnement au retour à l'emploi.

- Une politique d'investissement ambitieuse notamment à La Défense

En 2019, l'enveloppe consacrée à l'investissement devrait dépasser les 450 M€.

Le 1^{er} janvier 2018, le Département est devenu la collectivité territoriale de rattachement du nouvel établissement public local Paris La Défense, chargé de piloter l'aménagement, la gestion, la mise en valeur et l'animation du quartier d'affaires. Cette réforme historique marque une nouvelle ère pour le premier quartier d'affaires européen. L'enjeu est de réaffirmer l'attractivité internationale de Paris La Défense tout en améliorant la qualité, la sécurité et l'agrément de la vie quotidienne des usagers à travers notamment la rénovation de la dalle, des tunnels, du boulevard circulaire, etc. 360 M€ (sur une période de 10 ans) seront consacrés aux travaux d'entretien et de modernisation du quartier d'affaires. Le Département contribuera aux charges et aux dépenses d'investissement relatives aux missions de gestion de Paris La Défense à hauteur de 30 M€ par an, sur 10 ans.

¹ La baisse de 11 M€ par rapport au BP 2018 n'est qu'apparente et résulte de la généralisation du « paiement différentiel » pour les prestations d'hébergement en faveur des personnes handicapées et personnes âgées. Cette rationalisation des flux financiers se traduit par une baisse des dépenses et des recettes, celles-ci étant directement perçues par les établissements.

Le Département poursuivra sa politique d'investissement volontariste qui a pour objectif notamment de répondre aux **besoins de mobilité croissante** des administrés, de soutenir les actions en faveur de la **rénovation urbaine**, développer une **gestion dynamique du patrimoine immobilier**, **construire et rénover des collèges**, **préserver les ressources et les espaces naturels** sur l'ensemble du territoire...

Depuis 2010, le Département des Hauts-de-Seine a investi près de 3,4 milliards d'euros sur son territoire.

- Le rapprochement avec les Yvelines : la poursuite des mutualisations

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines vont **mutualiser** deux nouvelles fonctions : **l'éducation et la commande publique**. Les objectifs sont une **gestion améliorée des collèges publics**, **la mise en place de nouveaux projets**, **une meilleure visibilité des achats**, **la recherche d'économies et de gains de productivité et l'harmonisation des pratiques**. Les deux Départements s'engageront également dans des projets et des initiatives communes. Le Département des Hauts-de-Seine va adhérer à l'Agence départementale d'insertion ActivitY' et au Syndicat mixte Ouvert Yvelines Numériques. Le Département des Yvelines devrait mettre à disposition, sur le modèle alto-séquanais, un Pass pour les collégiens.

En 2019, la participation du Département des Hauts-de-Seine aux charges de l'Établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine (EPI 78 /92) devrait s'élever à 9 M€, soit le même montant voté pour le Budget 2018. Le fonctionnement opérationnel de l'EPI se poursuit sans dépense, ni administration supplémentaire, en mutualisant les moyens et les ressources.

La politique budgétaire départementale vise également à continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement pour maintenir la qualité d'accueil et de service en direction des usagers, notamment dans le cadre de la politique de solidarité.

Les orientations budgétaires 2019 seront marquées par :

- une enveloppe de plus de 830 M€ pour les politiques sociales,
- un fort investissement à hauteur de 450 M€,
- une maîtrise des charges de fonctionnement,
- la préservation du niveau d'autofinancement,
- une maîtrise de la dette,
- le non-recours au levier fiscal au travers du maintien du taux de taxe foncière, le plus bas de France pour un Département.

Contacts presse

Muriel HOYAUX
Grégoire LÉBOUC

tél. : 01 41 91 27 27

courriel : presse92@hauts-de-seine.fr

www.hauts-de-seine.fr